



DÉCISION DU MAIRE LOCATION D'UN LOGEMENT AU 5 RUE DE L'ÉGLISE

Le Maire de la commune d'Héric

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2222-22,

VU la délibération en date du 25 mai 2020 donnant délégation du Conseil municipal au Maire, notamment pour « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans »,

CONSIDÉRANT que la commune est propriétaire de l'immeuble cadastré AE n°112 et 133, situé au 5 rue de l'église,

CONSIDÉRANT que cette acquisition a été réalisée en vue de constituer une réserve foncière destinée au réaménagement du centre-bourg,

CONSIDÉRANT que la commune ne peut conclure que des conventions temporaires dans l'attente du réaménagement du centre-bourg,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Il est donné à bail précaire le logement T4 de 68 m², situé dans l'immeuble cadastré AE n°112 et 133, situé au 5 rue de l'Église, à Mme Séverine LUMEAU, pour son habitation principale.

Article 2 : Le bail est conclu du 20 janvier 2023 au 19 janvier 2025.

Article 3 : Le loyer mensuel est fixé à cinq cents euros (500 €) hors charges.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune.

Article 5 : Monsieur le Maire informera le Conseil municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

À Héric, le 10 janvier 2023

Le Maire



Jean-Pierre JOUTARD

Le Maire :

informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : 2023-01 DECISION MAIRE LOCATION LOGEMENT 5 RUE EGLISE

Date de transmission de l'acte : 11/01/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 11/01/2023

Numéro de l'acte : 20230111-01 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20230110-20230111-01-AR

Date de décision : 10/01/2023

Acte transmis par : Jean-Christophe LYONNET

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.3. Locations